

## **DEFINITION DE LA FORMATION**

### **Autres formations**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 7/10/2008 7:06:25

Pour exercer une activité, un métier et remplir certaines fonctions, les individus ont besoin de suivre des formations. Bien entendu, il arrive que certaines personnes se forment, selon l'expression consacrée, sur le tas. D'autres se sont vus transmettre des savoir-faire utiles à l'exercice d'une profession. Ainsi, certains agriculteurs n'ont pas eu à se prêter au jeu de la formation pour acquérir des compétences dans leur domaine. Pour ceux qui le désirent, la formation permet d'acquérir des connaissances dans le secteur de Travail où ils souhaitent exercer.

Les personnes qui souhaitent se lancer par exemple dans le monde de la coiffure choisiront une formation coiffure. La formation de base concernant ce secteur est le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) coiffure. Pour se perfectionner, les titulaires du CAP suivent ensuite le Brevet Professionnel (BP). Pour y accéder, on peut choisir la formation en alternance qui consiste pour l'élève à passer un certain temps sur les bancs de l'école et le reste en Entreprise où il est encadré par un tuteur. D'autre part, Que ce soit pour la formation santé, la formation bureautique -pour s'initier ou se perfectionner dans les outils informatique- ou encore la formation pour travailler dans le monde de l'enseignement, il existe aussi une autre méthode : la formation à distance. En effet, il est possible d'acquérir des savoirs sans se rendre dans un centre de formation spécifique. Ainsi, les personnes désireuses de préparer le concours d'accès à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (qui accueille les futurs instituteurs) peuvent suivre les cours du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED). Il ont ainsi la possibilité de préparer ce concours (grâce à des cours et des devoirs à rendre notamment) tout en exerçant par ailleurs une activité. Enfin, les jeunes ne sont pas les seuls à pouvoir se former. En effet, pour les adultes, il existe la formation professionnelle qui s'exerce dans des centres de formation continue tels que l'Association de formation professionnelle des Adultes ou les Groupements d'établissements publics d'enseignement (GRETA). Enfin, tout salarié peut avoir accès à une formation pour améliorer ses compétences grâce au Droit Individuel de Formation (DIF) qui lui permet de disposer de 20 heures de formation par an cumulables sur une durée de six ans.